

Esprit(s), une revue sur les troubles psychiques et les thérapies

L'association romande Pro Mente Sana a publié le premier numéro de sa nouvelle revue, Esprit(s), qui remplace sa Lettre trimestrielle.



Ce nouveau magazine est réalisé et édité par l'équipe rédactionnelle de Planète Santé, des éditions Médecine et Hygiène. Dans leur éditio, Jean-Dominique Michel, secrétaire général de Pro Mente Sana, et le Dr Philippe Schaller, président, précise que cette revue paraîtra deux fois par an avec, à chaque fois, un dossier thématique réunissant différents auteurs et autrices et différents points de vue.

Sur ses 32 pages couleurs, le premier numéro consacre son dossier à la question du handicap dans le domaine de la santé psychique. Car si la notion et la définition du handicap ont beaucoup évolué ces dernières années, les dispositifs construits au fil du temps doivent eux aussi profondément s'adapter. Ce dossier présente aussi la nouvelle loi adoptée en septembre 2019 à Bâle qui montre la voie des changements possibles. Il passe également en revue le contenu de la Convention de l'ONU pour le droit des personnes en situation de handicap.

Ce numéro consacre un éclairage aux conseils de l'OMS pour le domaine de la psychiatrie. L'organisation mondiale recommande en effet de fermer progressivement les hôpitaux psychiatriques pour les remplacer par des services intégrés dans les communautés. Le chemin sera long pour réaliser cet objectif, mais des outils sont désormais à disposition pour, dans une première phase, évaluer les établissements existants.

Esprit(s) publie également un témoignage sur «Le déni des souffrances psychologiques par les institutions sociales», des informations sur les expertises contestables des médecins de l'AI (lire l'actualité de REISO sur cette [nouvelle plateforme](#)), les diagnostics psychiatriques et le retour des substances psychédéliques dans certaines thérapies.

La revue est gratuite et disponible en format papier (commande à info@promentesana.org) ou en format numérique en ligne.

[En savoir plus](#)